

Chapitre 32 – La grille de correction du rapport de recherche

Le rapport de recherche compte pour 20 % du total de points de la session.

Le rapport de recherche est corrigé sur un total de 35 points.

1. Page de présentation	/ 1.00 point
-------------------------	--------------

0.25 points enlevés par élément manquant.

2. En-tête et confirmation du mandat	/ 2.00 points
--------------------------------------	---------------

0.25 points enlevés par élément manquant.

3. Résumé des faits	/ 3.00 points
---------------------	---------------

0.25 points enlevés par élément manquant.

Attention : des points seront enlevés si des faits non pertinents sont mentionnés.

4. Question en litige	/ 0.00 point
-----------------------	--------------

La question en litige se retrouve dans le mémo de recherche.

5. Législation applicable	/ 7.50 points
---------------------------	---------------

Mention de cinq (05) articles de loi pertinents.	/ 2.50 points
--	---------------

Explication de la pertinence des cinq (05) articles de loi.	/ 1.25 points
---	---------------

Lien entre les cinq (05) articles et le dossier.	/ 1.25 points
--	---------------

Références des cinq (05) articles en note de bas de page.	/ 2.50 points
---	---------------

6. Jurisprudence pertinente	/ 7.50 points
-----------------------------	---------------

Mention de trois (03) jugements pertinents.	/ 3.00 points
---	---------------

Explication de la pertinence des trois (03) jugements.	/ 1.50 points
--	---------------

Lien entre les trois (03) jugements et le dossier.	/ 1.50 points
--	---------------

Références des trois (03) jugements en note de bas de page.	/ 1.50 points
---	---------------

7. Doctrine pertinente	/ 3.50 points
------------------------	---------------

Mention d'une (01) doctrine pertinente.	/ 1.00 point
Informations sur l'auteur. Ne pas mettre le CV complet !	/ 0.50 points
Explication de la pertinence de la doctrine.	/ 0.50 points
Lien entre le dossier et l'extrait de la doctrine.	/ 0.50 points
Référence en note de bas de page.	/ 1.00 point

8. Conclusion et recommandations	/ 1.25 points
----------------------------------	---------------

Conclusion de la recherche.	/ 0.50 points
Recommandations pertinentes.	/ 0.50 points
Signatures des étudiants.	/ 0.25 points

9. Les tables bibliographiques et les annexes	/ 4.00 points
---	---------------

Table de la législation et de la réglementation.	/ 1.00 point
Table de la jurisprudence.	/ 1.00 point
Bibliographie doctrinale.	/ 1.00 point
Annexes PDF avec les extraits surlignés pour chaque jugement et la doctrine.	/ 1.00 point

10. Citations	/ 4.25 points
---------------	---------------

0.25 pts seront enlevés pour chaque erreur dans les règles de citation.

(Ex. Guillemets, marges, emplacement de la référence de la note, etc.).

11. Présentation et mise en forme	/ 1.00 point
-----------------------------------	--------------

Maximum de sept pages (page de présentation + 05 pages de contenu + tables biblio.).	/ 0.25 points
Texte : Une police « Arial 12 », simple interligne, texte justifié.	/ 0.25 points
Format : Page 8 ½ x 11, marges « normales » de 2,5 cm sur les quatre côtés.	/ 0.25 points
Pagination : Le rapport doit être paginé, sauf la page de présentation.	/ 0.25 points

12. Langue française

Chaque erreur de français est pénalisée de 0.05 points, pour un maximum de 10 % de la note finale.